

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
QUATRIEME REUNION

Londres, mai 1950

TRES SECRET

DEGRE DE SECURITE "C"

DOCUMENT DU CONSEIL N° 16

D-4/16

16 mai 1950

NATO UNCLASSIFIED

and

PUBLIC DISCLOSED

DECLARATION DES PUISSANCES SIGNATAIRES DU PACTE
DE L'ATLANTIQUE

Le Secrétaire Général transmet, ci-joint, à l'attention du Conseil une proposition de la délégation de Grande-Bretagne relative à une déclaration des Pays membres du Conseil de l'Atlantique Nord.

Le Secrétaire Général a l'intention de réunir prochainement un comité d'experts pour examiner ce projet.

C.A.E. SHUCKBURGH

Secrétaire Général.

LANCASTER HOUSE

LONDON, S.W.1.

16 mai 1950.

DECLARATION DES PAYS SIGNATAIRES DU PACTE DE
L'ATLANTIQUE

Nous, les Ministres des Affaires Etrangères des douze nations signataires du Pacte de l'Atlantique Nord, agissant pour le compte des peuples que nous représentons et que nous servons, avons étudié les principes sur lesquels se fonde notre association et les objectifs généraux que nous nous proposons,

Nous reconnaissons que l'action commune entreprise en vertu du Traité pour protéger nos peuples contre l'agression fait intégralement partie de l'effort que tentent les nations libres pour atteindre la paix et la prospérité universelles. Nous reconnaissons que nos peuples ont les mêmes intérêts que tous ceux dont le but est d'assurer la liberté, la dignité et le bien être de l'individu dans une société pacifique et qui travaillent en vue d'établir un monde libre et uni,

Nous croyons que l'avenir de la civilisation dépend des peuples libres. Les dictatures totalitaires et les régimes fondés sur la terreur s'opposent à tout progrès dans le domaine scientifique ou dans le domaine politique ; de tels systèmes portent en eux-mêmes le germe de leur propre ruine. Le progrès n'est possible que dans une société où les hommes sont libres de le rechercher sans crainte. Les sociétés libres, avec toutes leurs imperfections, obéissent aux principes dynamiques du développement et de l'amélioration constants.

Nous reconnaissons que la liberté des nations et des individus est aujourd'hui mise en péril et nous sommes décidés à constituer une communauté de peuples qui puisse combattre et qui combattra le danger sous toutes ses formes.

- 2 -

Nous affirmons l'adhésion de nos Gouvernements aux principes fondamentaux des Nations Unies, et nous proclamons que nos buts communs sont les suivants :

- 1) Agir ensemble pour défendre la liberté qu'a l'homme de penser, de croire et de dire ce qu'il pense en paix et en liberté, dans l'égalité devant des lois justes, appliquées en toute indépendance ;
- 2) protéger l'indépendance des nations contre toute attaque extérieure et contre toute annexion et les citoyens contre la persécution par des agents de l'étranger ; dévoiler et combattre les doctrines rétrogrades de tyrannie et de haine ;
- 3) nous organiser pour la défense de la liberté, fondant notre force non seulement sur des armes mais sur les ressources morales et matérielles des peuples libres ;
- 4) assurer le progrès économique et la prospérité de nos peuples grâce à une étroite collaboration entre eux et avec les autres nations.

Face à la menace totalitaire qui pèse sur la société libre, nos douze nations se consacrent à sauvegarder la paix par des efforts communs dans le cadre des Nations Unies.